



# Aménager son poste de travail

- 1 Aire de remplissage et de lavage des pulvérisateurs
- 2 Local de stockage des produits phytosanitaires
- 3 Local sanitaire avec vestiaire
- 4 Lieu de préparation des traitements

# Pourquoi ai-je intérêt à bien organiser mon poste phytosanitaire ?



- › Pour être efficace dans mon travail.
- › Pour optimiser mes achats de produits et réduire mes coûts.
- › Pour préserver ma santé et celle de mes proches.
- › Pour protéger l'environnement et en particulier la qualité de l'eau.
- › Pour être en conformité avec la réglementation.
- › Pour satisfaire les conditions des démarches de qualité et de traçabilité (cahier des charges).



**Afin de vous aider** à répondre à ces objectifs ou à vos préoccupations...

...concernant les différents lieux de votre exploitation où sont manipulés les produits phytosanitaires (local de stockage, aire de remplissage...), nous vous proposons :

- › **quelques grands principes de conception, d'organisation et de précaution,**
- › **les différents points à examiner,**
- › **des solutions envisageables** en privilégiant les plus faciles à mettre en œuvre et les plus économiques,
- › **de mettre en évidence ce qui relève d'obligations réglementaires.**

*En complément, des fiches techniques présentant des réalisations concrètes et des témoignages sont en cours d'élaboration.*



**À partir de ces grands principes** et des différents témoignages de réalisations concrètes...

...chacun pourra élaborer son projet adapté à sa situation, définir les priorités d'intervention et s'engager de façon progressive dans cette démarche d'amélioration.

**Un réseau de conseillers est à votre disposition pour vous aider dans votre réflexion, votre démarche et votre projet (MSA, Chambres d'Agriculture...).**

# 1 L'aire de remplissage et de rinçage doit être bien conçue

## Choix de l'emplacement

- › Se situer à l'écart des habitations.
- › Se situer le plus près possible des locaux de stockage et de préparation.
- › Identifier et prendre en compte les risques de ruissellement vers les fossés et les points d'eau (puits, mares, lacs, rivières...).

## Dispositif anti-débordement

### Plusieurs possibilités :

- › volucompteur à arrêt automatique (1),
- › cuve intermédiaire de remplissage (de volume inférieur à la cuve du pulvérisateur équipée d'un flotteur de trop plein),
- › flotteur intégré dans la cuve du pulvérisateur relié à une électrovanne sur l'arrivée d'eau.



CA-81

## Dispositif anti-retour

### Plusieurs possibilités :

- › aménagement d'une potence, si possible pivotante avec un tuyau qui ne plonge pas dans la cuve,
- › disconnecteur obligatoire en cas de raccordement avec un réseau d'eau potable,
- › cuve intermédiaire de remplissage (sans continuité hydraulique entre le robinet d'amenée et la cuve du pulvérisateur),
- › dispositif anti-retour sur le pulvérisateur.



MD-82

## Deux arrivées d'eau avec vanne quart de tour

- › Une à gros débit pour le remplissage de l'atomiseur.
- › Une "petit diamètre" (15 à 25 mm) avec possibilité de branchements multiples permettant l'utilisation :
  - d'un jet pour laver l'appareil de traitement, pour remplir le bidon lave-mains,
  - d'un rince-bidon indépendant du pulvérisateur.
- › Avec une vanne quart de tour pour fermeture et ouverture rapide.

## Prévoir un éclairage suffisant des lieux de travail

**POUR**  
supprimer les risques de contamination du sol et des eaux par débordement de cuve, déversement accidentel ou par les résiduelles (fond de cuve et eaux de rinçage)

**POUR**  
supprimer le risque de contamination des eaux par siphonage

**POUR**  
disposer d'un aménagement fonctionnel.

# de lavage du pulvérisateur

que

ques de  
sol et  
rdement  
ement  
les eaux  
de cuve  
age).

sque  
tion  
onnage.

agement  
l.



## Aire bétonnée

- › De dimension adaptée au matériel.
- › Légèrement inclinée avec un collecteur.
- › Avec un dispositif de séparation des eaux pour ne pas mélanger eaux pluviales et eaux souillées.



CA 32



## Dispositif de stockage et traitement des eaux souillées

- › Les eaux souillées sont dirigées vers un bassin de rétention étanche.
- › Des solutions pour le traitement sur place sont à l'étude ou en attente d'agrément : Biobed (phytobac®), ...
- › Les eaux souillées peuvent être reprises par une société spécialisée en déchets toxiques.



## Sécuriser l'incorporation du produit dans le pulvérisateur

- › Utiliser de préférence un incorporateur.
- › Aménager un accès sécurisé à l'ouverture de la cuve : plate-forme ou escabeau stable.



## Gestion des emballages

- › Prévoir un dispositif d'égouttage des bidons vidés et rincés.
- › Prévoir un conteneur ou un sac pour les stocker en attente de la collecte annuelle.



CA 81



## Protéger contre le gel

- › Calorifier les installations exposées.
- › Installer un robinet de vidange.

## ② Le local de stockage des produits phytosanitaires

Regrouper les produits et les stocker en conditions sécurisées pour l'homme et l'environnement.

Bien ranger les produits pour bien gérer, optimiser les coûts et être efficace dans son travail.

### ➤ Choix de l'emplacement

- Local exclusivement réservé à cet usage, dans un bâtiment situé si possible loin de l'habitation.
- Dimension du local en fonction des volumes de produits utilisés (armoire ou pièce).
- Si possible à proximité de l'aire de préparation des produits.
- Si possible loin des voies d'eau (cours d'eau, plan d'eau, fossé,...).



### ➤ Caractéristiques du local

➤ Ce local doit être spécifique aux produits phytosanitaires.



Ce local doit être conçu pour être "hors gel".  
Les équipements de protection individuels ne doivent pas être rangés dans le local de stockage.

1. Local fermé à clé (R).
2. Aération ou ventilation (R).
3. Installation électrique aux normes.
4. Affichage des consignes de sécurité et des N° de téléphones d'urgence (Rs).
5. Sol étanche.
6. Caillebotis ou palettes isolant les produits du sol.
7. Ustensiles avec marquage (R).
8. Matières absorbantes (vermiculite, litière pour chat...).
9. Extincteur à poudre à l'entrée (Rs).
10. Arrivée d'eau à proximité.
11. Panneau "interdiction de fumer" (R).
12. Rebord ou contrepente.

(R) = réglementaire (Rs) = réglementaire si salariés

### ➤ Comment stocker ?



MSA 82

- Conserver les produits dans leur emballage d'origine (R).
- Classer les produits par famille (insecticides, herbicides...).
- Tenir à jour un document de gestion des stocks.
- Stocker le moins possible.
- Utiliser en priorité les restes de la campagne précédente.
- Isoler et identifier les produits non utilisables.

**RÉGLEMENTATION SUR LE STOCKAGE DES PRODUITS TRÈS TOXIQUES (T+) SUR L'EXPLOITATION**

1 tonne maximum pendant la durée du traitement et au plus pendant 10 jours.

Hors chantier de traitement les quantités maximum autorisées sont 50 kg (liquides), 200 kg (solides).

#### Textes réglementaires :

- Code de la santé publique : article R 5162 et R 5170
- Protection des travailleurs : article 4 du décret n° 87-361 du 27 mai 1987
- Dérogation pour le stockage des produits très toxiques dans les exploitations agricoles (circulaire du 4 avril 1995)

## 3 Le local sanitaire avec vestiaire

Le local est obligatoire en présence de salariés ou de tiers intervenant sur l'exploitation, et recommandé dans tous les cas pour des raisons d'hygiène et de sécurité :

### Dans ce local, l'opérateur :

- › s'équipe avant la manipulation des produits,
- › nettoie et range ses équipements de protection individuelle après traitement,
- › se douche et se change.



### Dans ce local on doit trouver :

- › une armoire à deux compartiments :
  - l'un pour les équipements de protection individuelle (gants, masques, combinaison, lunettes) et les vêtements utilisés lors du traitement,
  - l'autre pour les vêtements courants,
- › un nécessaire pour les premiers secours,
- › un lavabo, une douche, un WC.

## 4 Le lieu de préparation des traitements

Pour réaliser les dosages et les fractionnements dans des conditions pratiques, précises et sécurisées, il est utile d'avoir un plan de travail aménagé à cet effet.

### Caractéristiques :

- › plan de travail à hauteur d'homme,
- › sur sol étanche,
- › présence d'un point d'eau ou lavabo,
- › à l'intérieur d'un local ou à l'extérieur, par exemple sur l'aire de remplissage,
- › si c'est à l'intérieur, bien ventilé et éclairé.

### Équipements :

- › accessoires spécifiques marqués et réservés à ce seul usage : récipients, savon, rince-œil, balance, doseur, ...
- › matières absorbantes.



- › La préparation des produits est le moment où l'opérateur est le plus exposé car il manipule des produits concentrés : il est capital d'être bien protégé à ce moment.